

Melleran

LE MERIDIEN

N°55 - Décembre 2017



LE COTILLON

LA CHATAIGNERAIE

PLAISANCE

CHEVRELLE

LE VIGNAULT

LE JARCO

MANDEGAULT

LES GROLLES

VIEILLE-VILLE

L'OUCHETTE

SOMMAIRE & HORAIRES

Sommaire

Page 1 :	Sommaire et horaires
Pages 2 à 3 :	Edito/traduction
Pages 4 à 7 :	Infos et décisions municipales
Pages 8 à 13 :	Informations diverses
Pages 14 à 15 :	Commission plantations
Page 16 :	Repas des aînés
Pages 17 à 22 :	Les associations

Horaires

Levée du courrier
à 9h30

LA MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE

La Mairie et l'agence postale sont ouvertes :



**Du Lundi au Vendredi
De 13h30 à 17h30.**

Tél : 05.49.29.83.07 Fax : 05.49.29.61.52

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

Internet : www.melleran.fr

Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 Melleran

**Permanence des élus :
le dernier samedi de chaque mois de 11h à 12h.**



BIBLIOTHEQUE

Vous pouvez venir emprunter des livres aux heures d'ouverture de la Mairie.



Comme en témoigne la photographie de la couverture de ce numéro du Méridien, notre commune a pris, dès cet automne, des allures féériques avec du givre sur la végétation le matin. Oui, nous sommes une commune rurale et la nature avec la succession des saisons marque largement notre vie.

Notre rôle est aussi de préserver cette nature et votre municipalité y contribue à sa façon. Déjà, nous ne traitons plus le bord des routes, nous avons limité l'usage des traitements phytosanitaires au périmètre du cimetière. Pour le bord des routes, et afin d'avoir les abords de leur maison à leur goût, bon nombre d'entre vous ont décidé d'entretenir eux même devant chez eux ; vous avez la possibilité de le faire aussi et, en vous signalant à la mairie, avoir chaque année un encouragement de la part de la municipalité qui sera cette année un sachet de graines de jachère fleurie, comme l'an dernier. Cette démarche contribue au fleurissement de nos villages. En parallèle, la municipalité poursuit les semis de jachères fleuries.

Pour le cimetière, nous devons réfléchir à diminuer les traitements et rechercher des solutions alternatives. En 2018, après vous l'avoir défini avec vous, lors d'une réunion publique sur place, nous mettrons en place une zone d'essai.

Sur le dépôt situé devant l'éolienne, le long de la RD 109 (« route folle »), nous avons remplacé, avec l'aide des chasseurs (ACCA et fédération départementale) les taillis qui s'étaient développés depuis le remembrement en 1968, par un bois d'acacias, seule essence apte à se développer avec une bonne chance de succès sur ce type de terrain. WPD doit, en ce début 2018, faire planter une haie autour de la parcelle.

Nous avons à traiter d'autres zones de ce type.

Les amateurs de nature sont en général favorables au désengagement de la filière nucléaire et soutiennent les filières d'énergie renouvelable. Pour notre commune, nous avons déjà un parc éolien qui est en service depuis septembre 2015. Une deuxième zone pourrait être équipée d'éoliennes : nord de la commune vers les chemins des bouiges, chemin de la forge, chemin de l'épine et route de Villeblanche. Actuellement, le conseil municipal mène une démarche, sans engagement sur la réalisation, pour avoir le partenaire qui serait le mieux placé pour mener ce projet. Il est bien évident que vous serez associés à la décision d'accepter ou pas la réalisation de ce parc.

Voilà un aperçu des actions pour le respect de la nature sur notre commune, nous menons bien sûr d'autres actions comme l'amélioration de la sécurité devant la mairie et les écoles...

Vous contribuez aussi au bien-être de tous par vos actions personnelles et en tant que bénévoles au sein des associations. Je vous en remercie.

Vous avez sans doute des idées afin d'améliorer encore les actions de votre municipalité, et je vous encourage à nous en faire part le dernier samedi de chaque mois à 11h en mairie. Pour moi, ces échanges qui peuvent se faire là ou ailleurs de façon informelle sont fondamentaux pour la vie démocratique d'une collectivité comme la nôtre.

Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2018 avec tous nos vœux de bonheur et de santé, et vous invite le dimanche 7 janvier à 11 h à la salle des fêtes pour un moment convivial où nous fêterons cette nouvelle année.

As you can see from the photograph on the cover of this issue of the Meridien, our village takes on a fairy-like look this autumn with the frost in the morning. Yes, we are a rural village and the changing of the seasons is part of our life.

Our role is also to preserve this nature and your municipality contributes in its own way.

Already, we no longer use weedkillers along the roadside and we have limited the use of phytosanitary treatments in the perimeter of the cemetery. For the roadsides and in particular the areas bordering the properties, many of you have decided to plant and maintain this area to suit your own personal taste. Everyone has the opportunity to join this scheme and to encourage your participation each year, like last year, the municipality will provide a pack of flowering seeds. If this is of interest to you please contact the Mairie. This approach contributes to the floral decoration of our village. In parallel, the municipality continues plant wild flower seeds on fallow land.

For the cemetery, we must think about reducing treatments and looking for alternative solutions. In 2018, we will have a public meeting on site to discuss with you the options available to us. Afterwards we will set up a test area to see how this works.

With the help of the Hunting Association and departmental federation, we have coppiced an area land, which had developed during the land consolidation in 1968. We have replanted Acacia trees which are best suited to this soil type. The site is located in front of the wind turbine, just off the RD 109. WPD (the company who erected the windmills), will, at the beginning of 2018, plant a hedge around the plot.

We have to deal with other areas of this type.

Nature lovers are generally in favor of the disengagement of the nuclear industry and support the renewable energy sectors. We already have a wind farm that has been in operation since September 2015. A second zone could be equipped with wind turbines: north of the village out towards Ville Blanche and surrounding area. Currently, the council is looking at the possibility, without commitment, at having a partner who would be best placed to lead this further project. It goes without saying that you, the residents, will be associated with the decision to accept, or not, the realisation of this windmill park.

The above is an overview of the actions in place which respect nature in our commune. We also have, of course, other actions like the improvement of the safety in front of the Mairie and the school.

You also contribute to the well being of all through your personal actions and as volunteers within the associations. Thank you.

You probably have other ideas to further improve our proposals. I encourage you to come along and talk to us - we are available the last Saturday of every month at 11am in the Mairie, or contact us for a mutually convenient date and time. For me personally I believe that these exchanges are fundamental to the democratic life of a community like ours.

I wish you, on behalf of the municipal team, a Happy New Year with all our wishes of happiness and health. I would like to invite you to come along on Sunday, January 7 at 11 am in the Salles des Fetes where we will celebrate the New Year





Travaux de chauffage salle des fêtes

M. le Maire rappelle que les devis demandés concernaient le chauffage avec installation d'une minuterie, la desserte téléphonique, l'accès WIFI et l'éclairage public extérieur. La desserte téléphonique, l'accès WIFI et l'éclairage public extérieur n'étant pas techniquement finalisés, M le Maire souhaite que ne soit exploitée que la partie chauffage avec installation d'une minuterie sur les devis fournis.

Après étude des devis, le conseil retient le devis de l'entreprise MINEAU pour un montant de 6 490.58€ TTC pour la partie chauffage de la salle des fêtes et minuterie.

Révision du loyer RAGOT-GASCHARD

M. le Maire informe que le loyer de M. Ragot et Mme GASCHARD peut être révisé en application de l'indice du coût de la construction. Le nouveau loyer serait de 470.74 € au lieu de 467.23 € soit une augmentation de 3.51 €.

Après délibération, le conseil décide de ne pas appliquer l'indice du coût de la construction et maintient le loyer à 467.23 €.



Consultation éoliennes

Isabelle BAILLARGE étant concernée, elle n'a pas assisté au débat.

M. le Maire informe que plusieurs entreprises ont été consultées et que 3 ont répondu. Suite à l'ouverture de plis par la commission d'appel d'offres, après présentation et étude du comparatif par le conseil, ce dernier ne retient pas la société SOLVEO. Il est proposé de rencontrer les entreprises JPEE et WPD pour approfondir les offres fournies. Le conseil est favorable.



Budget Primitif CCAS : clôture au 31 Décembre 2017

M. MERCIER Sébastien, représentant à la Communauté de communes, informe que la compétence « action sociale » sera intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018 en ce qui concerne le portage des repas, les secours et les dossiers d'aide sociale. Mais que la commune peut continuer à exercer une action sociale et que les crédits seront inclus dans le budget communal.



M. le Maire souhaite que la commission sociale actuelle soit maintenue pour donner un avis en cas de secours et organiser le repas des aînés. Le Maire propose de clôturer le budget du CCAS au 31.12.2017. Le conseil est favorable.

Fusion de communes

Sébastien MERCIER, 1^{er} adjoint, informe qu'actuellement il n'y a aucune obligation de fusion des communes. A ce jour, autour de Melleran, la commune d'Alloinay (fusion les Alleuds, Gournay, Loizé) a vu le jour au 1^{er} janvier 2017. Le regroupement des communes d'Ardilleux, Hanc, Bouin et Pioussay est en cours d'étude et elles souhaitent travailler à 4 pour le moment. Le but de regrouper les communes est de réduire le nombre d'élus, et le nombre des petites communes. Après délibération, par crainte d'isolement, le conseil souhaite que le Maire prenne des contacts avec plusieurs communes aux alentours pour information.



Travaux voirie Route de l'Ouchette

M. le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil précédente, pour les travaux de la route de l'Ouchette, le conseil a retenu l'entreprise BALLAND pour un montant de 5 688 € et l'entreprise BARRE à hauteur de 4 009.20 €.

Le devis de l'entreprise BARRE s'élevant à 4 009.20 € qui a été validé représentait une surface estimée de 900 m². Après consignes, au cours du chantier, il s'avère que la surface traitée est de 1480 m² et la facture finale s'élève à 5 764 € 80 soit une plus-value de 1 755 € 60. Etant donné qu'une remise commerciale a été effectuée, que les travaux sont faits, le conseil est d'accord pour régler la facture mais souhaite à l'avenir que le métrage soit vérifié et précis.



Démission de Mme COURTOIS Fabienne 3^{ème} Adjointe

-Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire informe que Mme Fabienne COURTOIS a démissionné de son poste de conseillère municipale et que nous avons reçu le courrier de Mme le Préfet acceptant sa démission en tant que 3^{ème} adjoint. Il sollicite le conseil pour savoir s'il souhaite maintenir le nombre d'adjoints à 4 ou le réduire.

Après délibération le conseil décide de réduire le nombre d'adjoints à 3

Vote : à l'unanimité

Et de répartir les missions exercées auparavant par Mme COURTOIS comme suit :

Sont nommés dans les missions suivantes :

M. Joël AUBIN :

- Animer la commission «Bâtiments», organiser la préparation (marchés, planifications, ...) et la réalisation des travaux de bâtiments retenus par le conseil.

- Urbanisme au niveau de la commune et délégué à l'urbanisme auprès de la Communauté de Communes

- Gestion du personnel technique : Mme BINEAU Nicole

M. Hubert MORIN :

- Délégué au CNAS

- Etat des lieux des salles communales en cas de congés de l'agent

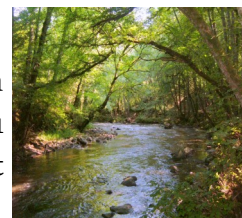
M. Francis RENAUD

- Suppléant à la Communauté de Communes

- Organisation des vins d'honneur

Prise de la compétence GEMAPI par la communauté de Communes

M CACLIN Philippe, référent de la compétence GEMAPI auprès de la Communauté de Communes, est venu présenter cette compétence au conseil municipal. GEMAPI signifie **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des Inondations.



Il informe que bien qu'il n'y ait pas de rivière sur la commune de Melleran, cette dernière est concernée car elle est sur des bassins versants qui sont Aume-Couture, Dive et Boutonne.

D'autre part au 01.01.2018, les communes-membres devront transférer cette compétence à la communauté de communes. Pour ce faire la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes est nécessaire avant le 31.12.2017 pour que le préfet entérine la compétence GEMAPI.

1/Les 78 communes de la Communauté de Communes sont sollicitées pour délibérer sur le transfert de cette compétence à la communauté de communes Mellois en Poitou afin qu'elle modifie ses statuts. Le conseil est favorable.

VOTE : POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

2/Pour chaque bassin versant de notre commune, il existe un syndicat de rivière ; la communauté de communes Mellois en Poitou indique qu'il est souhaitable que les communes adhèrent aux syndicats existants sur leur territoire afin que ces syndicats puissent mieux préparer la nouvelle organisation qui va se mettre en place à partir du 1er janvier 2018. Le conseil, pas convaincu de l'intérêt de cette adhésion pour la période jusque fin 2017, décide de ne pas adhérer pour la période.

Devenir de la cabine téléphonique

M. le Maire informe que la cabine téléphonique sera déposée une fois la mise en service du pylône de téléphonie mobile implanté à Vieille Ville.

D'autre part Orange propose d'en faire une bibliothèque.

Après délibération le conseil n'est pas intéressé pour conserver la cabine.



vente du bois

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de céder gratuitement la coupe de bois au boulanger et au café associatif. Ces derniers n'étant pas intéressés, il propose de vendre ce bois. Le conseil fixe le prix à 35 €.



Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire

M. le Maire informe que la préfecture sollicite la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. Pour cela le conseil doit, dans un premier temps, autoriser le Maire à signer une convention entre la commune et le préfet, puis choisir un tiers de télétransmission.

Après renseignements auprès des communes des alentours, elles utilisent le même prestataire de services qui est JVS.

Après délibération le conseil est favorable pour la télétransmission des actes, mandate le Maire pour signer la convention. Et après étude de devis, il retient le devis de JVS pour une mise en service au 1^{er} janvier 2018.



Plantation d'arbres sur le terrain communal jouxtant les éoliennes

Mardi 19 décembre, la municipalité en collaboration avec la Fédération de chasse, aidé par des sociétaires de l'ACCA de Melleran et les enfants de l'école ont planté des acacias sur cette parcelle.





INFORMATIONS DIVERSES

Analyse d'eau

Le prélèvement a été fait le **18 septembre 2017** au centre bourg de Lorigné.

Taux de nitrate : **23 mg/l** Norme : **50 mg/l**.

Conclusions sanitaires :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

CLIC du Pays Mellois



ASSOCIATION
GÉRONTOLOGIQUE
DU SUD DEUX-SÈVRES

L'Association Gérontologique du Sud Deux-Sèvres a pour objet de favoriser le soutien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions sociales et de santé.

L'Association est porteuse de différents dispositifs ayant pour missions l'information, l'orientation et l'accompagnement individuel des seniors et des personnes âgées. En tant qu'observatoire des besoins de ce public sur le territoire sud Deux-Sèvres, l'Association met également en œuvre diverses actions de prévention (conférences, forum et animation sur les thèmes de l'aménagement de l'habitat, de la santé, de la nutrition, de l'aide aux aidants, de la vie sociale après 60 ans...).



Son dispositif **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)** est un lieu unique de proximité dont le rôle est d'informer, de conseiller et d'orienter les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées. **Pour tous renseignements, un numéro unique :**

L'INFO SENIORS EN DEUX-SÈVRES
05 49 06 63 63
LE NUMÉRO DES CLIC | Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques



Recensement militaire

Suite à l'abaissement de l'âge minimal à 15 ans pour l'inscription en auto-écoles, veuillez prendre en compte les consignes de la direction du service national relatives au recensement :

« Compte-tenu du décret n°2014-1295 du 31 octobre 2015, la direction du service national (DSN) précise que l'âge de recensement des jeunes **n'est pas modifié et demeure à 16 ans.**

Par conséquent, l'attestation de recensement ne peut être exigée qu'à partir de l'âge de 16 ans. »

Les cellules administrations restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

SACN Catherine BINET

Chargée de Relations Publiques (CRP)

Secrétariat général pour l'administration (SGA)

Direction du service national/ESN sud-ouest/CSN Poitiers

Bureau CRP

Tél : 05.49.00.24.98 - PNIA : 821.861.24.98

catherine.binet@intradef.gouv.fr

csn-poitiers.com.fct@intradef.gouv.fr



Décès

- BARNES Doreen, décédée le 17 octobre 2017 à Clussais la Pommeraie.
- BOISSINOT Jean-Pierre, décédé le 22 novembre 2017 à Melleran.
- RAGOT Guy, décédé le 28 novembre 2017 à Niort.
- NEDELEC née GUILLAUMET-CITEL Evelyne, décédée le 8 décembre 2017 à Niort.

Nos condoléances aux familles.

Démarches administratives

Nouvelle démarche pour la délivrance des cartes grises

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. La démarche s'effectue soit en ligne, soit auprès d'un professionnel habilité. Vous devez avoir (ou créer) un compte usager ANTS. Vous devez également vous identifier via France Connect.



Prorogation du délai de validité des cartes d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

La date de validité inscrite sur le titre ne peut être modifiée.

La carte d'identité n'est pas un vrai document de voyage, si la personne se déplace régulièrement à l'étranger il est vivement recommandé d'avoir un passeport.

Les états membres de l'Union Européenne et un certain nombre de pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

Certains pays n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage.

Pour rassurer les personnes, elles sont invitées à consulter le site :

www.diplomatie.gouv.fr (dossier pays/conseils aux voyageurs).



Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité évolue. Elle évolue au rythme des dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Depuis janvier, nous avons mené les travaux nécessaires à conduire cette fusion communautaire, à réorganiser et à restructurer de manière transitoire notre administration et nos services. Après bientôt une année de travail, l'évolution de nos compétences inscrit notre communauté de communes « Mellois en Poitou » dans un véritable enjeu de territoire. Cette transition notez-le s'est effectuée sans rupture de la qualité de nos services publics, avec le sens et la volonté de construire une collectivité respectueuse de ses engagements et du droit.

Le pragmatisme et l'esprit de convergence nous ont conduit à faire évoluer nos compétences communautaires dans le respect et parfois l'anticipation de la loi NOTRe, en mesurant l'impact de telles dispositions.

Chaque jour, nous recherchons l'équilibre et les solutions les plus cohérentes pour permettre à notre communauté de communes de s'adapter aux changements de périmètre et de nous préparer aux défis de demain.

Nous travaillons à la promotion et au développement de notre territoire en définissant une politique juste et équitable permettant d'affirmer notre identité.

Les compromis sont indispensables pour évoluer dans la sérénité. Chaque décision, chaque expression, chaque vote se doit d'être respectueux de la démocratie.

Après avoir su travailler à l'évolution de nos compétences, il nous faut à présent nous donner les moyens humains de les piloter pour les mettre en œuvre, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, l'Assainissement), les MSAP (Maison de Services aux Publics), le scolaire et les différents projets d'aménagement du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Un autre grand chantier de notre construction communautaire s'ouvre à nous : celui particulier du pacte fiscal. Il intégrera la mutualisation de nos nouvelles compétences et définira l'équilibre des transferts de charges à venir par un juste rééquilibrage des attributions de compensations entre la communauté de communes et les communes membres.

Notre projet de territoire se construit, il ne doit pas se contenter de refléter le diagnostic du SCoT (schéma de cohérence territoriale), mais bien d'afficher notre volonté territoriale de nous organiser pour les 10 à 15 années à venir.

La culture communautaire que nous assumons est une culture du service public qui s'inscrit dans le long terme avec cette notion d'efficacité du service public qui nous tient profondément à cœur.

C'est en prenant soin de consolider l'existant et la qualité des services que nous avançons, que nous nous préparons : donnons-nous les moyens de réussir.

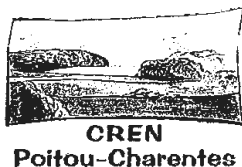
Je tiens à vous exprimer mes vœux sincères de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Le Président,
Bertrand Devineau



« Le service petite enfance, enfance, jeunesse rattaché au pôle de l'éducation de la communauté de communes Mellois en Poitou publie dès janvier 2018, un guide gratuit.

Ce guide est destiné à toutes les familles du territoire et présente la diversité de l'offre de services pour les publics de **0 à 17 ans et +** (multi-accueil, halte-garderie, séjours, structures d'accompagnement de projets pour les jeunes, lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistantes maternelles, ludothèque...). N'hésitez pas à vous déplacer en mairie pendant les horaires d'ouverture, pour en retirer un exemplaire qui vous sera utile au quotidien ».



Des actions en faveur des oiseaux de plaine

Le 22 juin dernier en mairie de Clussais-la-Pommeraie (Deux-Sèvres - 79), le groupe WPD et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes ont signé conjointement deux conventions concernant deux projets éoliens.

Ces projets concernent pour l'un, la commune de Clussais-la-Pommeraie et pour l'autre, les communes de Melleran, Lorigné, Hanc et la Chapelle-Pouilloux.

Suite aux études d'impact sur l'environnement réalisées et à la délivrance par le Préfet des permis de construire et autorisations d'exploiter, WPD s'est engagé à mettre en place diverses mesures destinées à éviter, réduire et compenser l'impact des projets éoliens sur l'environnement.

WPD a notamment prévu d'acquérir quatre hectares de parcelles de plaine afin de permettre leur réhabilitation et la mise en place d'un mode de gestion durable et adapté à la préservation de l'avifaune (Busards cendré et Saint-Martin, Vanneau huppé, Pluvier doré, Pie-grièche écorcheur...). Par le biais de ces conventions, le groupe WPD confie au CREN Poitou-Charentes la mise en œuvre de ces mesures compensatoires.

Le CREN fera l'acquisition des terrains et assurera ensuite la réalisation ainsi que le suivi des programmes de restauration et de gestion en lien avec des agriculteurs locaux, dans le respect des objectifs fixés par l'étude d'impact.



Parc éolien, Collection CREN
Melleran – Lorigné – Hanc – La Chapelle-Pouilloux



©Pascal Cavallin – Busard Cendré

Connaître

Protéger

Gérer

Valoriser

IMPORTANT : identification des frelons



Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire.

Cela va en empirant chaque année.

Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays-Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir.

En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

1 reine = 2 000 à 3 000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale, de percer trois trous, puis verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vous pouvez, bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

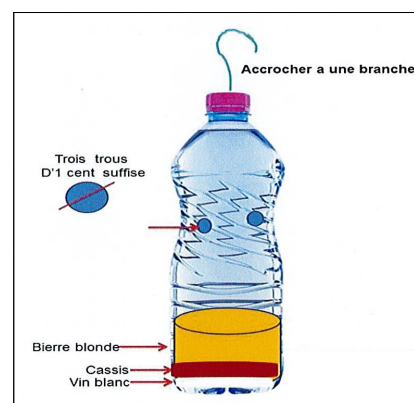
Merci de votre lecture et à vos pièges !

L'an passé avec 1 seul piège à Dax (40),

72 reines ont été éliminées...

**FAITES SUIVRE A UN MAXIMUM DE
PERSONNES**

A LA CAMPAGNE COMME A LA VILLE





Comme d'habitude à cette époque de l'année, les travaux ont ralenti, il reste à tailler les plantes autour de la place pour commencer l'année 2018.

Encore une fois cette année, nous avons reçu des dons de bulbes de jacinthes, jonquilles, tulipes de la part de M et Mme Anthony. Ceux-ci ont été plantés sur toute la commune.

Après le succès du programme de semis de jachères fleuries, de nouvelles zones vont être mises en place au cours de la période d'hiver/printemps.

Pour les semis de printemps, nous avons choisi d'utiliser une variété de graines de jachères à courtes tiges.

Nous distribuerons des sachets de graines aux habitants qui participent actuellement au programme de plantation pour l'extérieur de leur propriété, comme convenu dans le cadre de l'engagement pris entre la municipalité et eux. Si des habitants souhaitent rejoindre notre programme cette année, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

John Marlow a exercé également ses talents habituels pour restaurer une machine agricole (un moulin à van ou tarare), qui a été gentiment donné à la commune par M et Mme Verhaeghe. Nous avons l'intention de la mettre sur le parking du Café Associatif en lieu et place de la cabine téléphonique.

Elle sera magnifique en étant remplie d'une variété de fleurs et plantes.

Parmi ceux d'entre vous qui peuvent être intéressés, voici un lien démontrant comment cette machine fonctionne :



https://www.youtube.com/watch?v=6_8iGmC0VlQ

Nous cherchons actuellement des façons pour améliorer la zone en pelouse devant l'église. Nous pensons que la meilleure solution serait d'enlever les plantes

existantes pour les remplacer par des plantes qui ont besoin de moins d'entretien.

En outre, il est souhaité de créer une zone verdoyante autour de la fontaine à l'aide d'arbustes, de plantes vivaces et éventuellement des arbres.

Cependant, nous devons nous assurer que ceux-ci ne réduisent pas significativement les espaces de stationnement.

COMMISSION PLANTATIONS

Work has slowed down, as usual at this time of year. All that remains to do is prune the existing plants around Le Place in readiness for next year.

Once again this year, we have received a kind donation of several hundred Daffodil, Tulip and Hyacinth bulbs by M et Mme Anthony. These have been planted throughout the commune.

Following the success of the Jachere planting scheme, plans have already been put in place for the winter/spring sowing of the wild flowers (Jachere) at many new locations throughout the commune. This year we have selected a dwarf variety of Jachere seeds which will add further colour and interest to the already established areas. We will be distributing packets of seeds to the residents who currently participate in the planting scheme outside their property, as agreed and as part of the Conseils commitment to the "fleurissement" of the commune. Should residents wish to join our scheme this year, please contact the Mairie who will ensure that your details are added to our existing list.

John Marlow has worked his usual magic and repaired/ repainted the agricultural machine (le moulin à van ou tarare) which was very kindly donated to the commune by M et Mme Verhaeghe. It is planned to site this at the car park entrance to the Café Associative (once the telephone box has been removed). It will look lovely when filled with an assortment of flowers and perennial plants.



For those of you who may be interested, here a link that shows how this machine was used : https://www.youtube.com/watch?v=6_8iGmC0VlQ

We are currently looking at ways in which we can improve the lawned area in front of the church, possibly by removing the existing plants and recommencing with a selection of plants which require less maintenance.

In addition to this, it is also hoped to create a verdant area around the fountain by the use of shrubs, perennial plants, possibly planters. However, we need to ensure that this does not significantly reduce the car parking spaces.



PHOTOS AUTOUR DE NOTRE RENDEZ-VOUS ANNUEL

Pour ceux qui n'ont pas pu venir.

Le 15 décembre 2017 a vu comme chaque année, à la période où l'on souhaite un avenir radieux à tous, la rencontre de nos aînés et de nos écoliers accompagnés de leurs instituteurs.

A 11 heures, l'arrivée des enfants a ouvert les festivités avec des chansons de Noël, puis la note finale autour du sapin, l'arrivée chaleureuse du père Noël et sa hotte remplie de chocolats, ensuite les enfants ont offert des calendriers de leur création à nos aînés.

Cette rencontre conviviale se prolongea avec le traditionnel repas préparé et servi par l'équipe du CCAS, et qui cette année fut

animé par un beau répertoire de chansons interprétées par la chorale de Melleran. Merci à Alison, Marie-Claire, Marie, Michel. Merci également au sympathique chanteur et convive Francis Guérineau qui nous a séduit par ses chansons. Que de bons moments.....

à l'année prochaine.



LES ASSOCIATIONS

Club Automne et Amitié

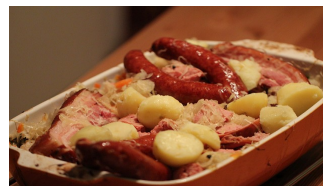
Mardi 9 janvier 2018 : assemblée générale à 14h à la salle des fêtes, suivie de la traditionnelle galette des rois.

Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.



Dimanche 28 janvier 2018 : loto (42 tirages) à 14h à la salle des fêtes .
Ouverture des portes à partir de 12h30.

Jeudi 22 mars 2018 : choucroute party à 12h à la salle des fêtes. Animée par Jean Marie GUILLOT.



APE Gournay - Loizé - Melleran - Tillou

Lors de son Assemblée Générale d'octobre, notre Association de Parents d'Elèves a élu un nouveau bureau qui se compose de la façon suivante :

- Présidente : Aurélie GUERIN
- Trésorier : Gaël TIREAU
- Secrétaire : Audrey RAYNAUD
- Secrétaire Adjointe : Floriane GODARD
- Membres actifs : Sandrine BAIN, Cécilia MOUNIER, Laure GIRARD, Michelle JOHN, Eymerick BOURDET, Nathalie CHARTIER, Sarah MINEAU et Betty ROBIN.



Cette année encore nous avons prévu un certain nombre de manifestations :

- 22 décembre 2017 : Marché de Noël + chants des enfants à Gournay
- 20 et 21 janvier 2018 : Structures gonflables dans le gymnase de Chef-Boutonne
- 16 mars 2018 : Repas des enfants à Gournay
- 7 Avril 2018 : Loto à Gournay
- 16 juin 2018 : Fête des Ecoles.



L'équipe APE



LES ASSOCIATIONS



Amicale des Anciens Combattants et FNACA

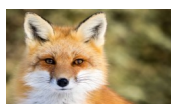
Samedi 6 janvier : assemblée générale à 15h à la salle inter-génération.

L'ACCA de Melleran

12	48	51	73	83
6	27	44	53	70
5	10	34	61	90

Dimanche 4 février : loto à la salle des fêtes.

Dimanche 25 février : chasse à courre aux renard à partir de 9h00 sur la place de Melleran.



Le Foyer Rural



Samedi 6 janvier : soirée jeux et galette en collaboration avec le chat qui pêche.

Dimanche 14 janvier : 4ème randonnée pédestre et VTT. Repas choucroute à 12h30.
Inscriptions *avant le 7 janvier 2018*.

Vendredi 6 avril : scènes nomades à 20h30 à la salle des fêtes.



Dimanche 25 février 2018 : loto organisé par le Foyer Rural.

Samedi 28 avril : repas chorale.



Le Chat qui Pêche

Début novembre le Chat a fêté halloween avec ses copains d'outre tombes.

La soirée s'est poursuivie avec un repas choucroute accompagnée d'un bal Trad avec le groupe « La Pastourelle »



En cette fin d'année, il fallait penser au sapin pour fêter Noël. Un atelier décoration fut organisé pour fabriquer les différents ornements. Merci aux écoles de Melleran pour leur participation. Ce sapin a été mis en place devant le café et a été décoré par les enfants au cours d'une après-midi magique.



Le Chat qui Pêche et toute son équipe vous souhaitent une bonne année et espère vous revoir en 2018.



Retrouvez toutes les dates des manifestations au Chat qui Pêche sur le site de Melleran : www.melleran.fr

Le sapin et les ornements ont été financés par le Chat qui Pêche.

Les Amis du Patrimoine de Melleran

Association loi 1901 Siège Social Mairie de Melleran

Président : Bernard REVRANCHE



Les avis sont unanimes : la journée du 14 octobre dernier consacrée à Claire Sainte-Soline, pseudonyme de Nelly Fouillet, fut un succès. Merci au Foyer



Rural, au Chat qui Pêche, à la mairie qui nous ont soutenus, merci aussi aux bénévoles qui nous ont aidés à la préparation du casse-croûte de midi, à Jean-Claude Pommier qui anima la lecture autour de la balade « Sur les pas de Claire Ste-Soline » avec la participation de plusieurs melleranais et melleranaises. Merci aussi aux petites-filles et arrière petite-fille qui nous ont fait le plaisir de répondre à l'invitation de la municipalité pour le baptême de l'école de Melleran leur permettant ainsi de découvrir le village natal de leur aïeule née dans la maison de ses grands-parents Barbeault. Cette propriété abrite aujourd'hui la boulangerie.



Les participants à cette journée ont pu apprécier l'exposition, réalisée par les « Amis du Patrimoine de Melleran », sur l'œuvre de l'auteur qui fait partie de notre patrimoine culturel.

Concernant la réhabilitation des fresques de l'église de Melleran nous aurons bientôt (début 2018) l'évaluation du coût de la restauration des peintures, ce qui nous permettra, ipso facto, de relancer notre recherche des mécènes.



Toute l'équipe de l'A.P.M. vous souhaite une prochaine année aussi bonne que possible (restons réalistes).



Bernard Revranche

BAPTEME DE L'ECOLE DE MELLERAN

Lors du jubilé de la disparition de Claire Sainte-Soline, auteure melleranaise d'une vingtaine de romans, nouvelles, la municipalité, pour marquer l'événement et en souvenir de cette personnalité qui sut si bien décrire dans son œuvre le petit village de son enfance où elle passa de nombreuses vacances dans la maison de ses grands-parents Mr et Mme Barbault à Melleran, a décidé de baptiser l'école communale de son nom.

Le 14 octobre dernier des élèves du RPI ont dévoilé les plaques gravées de son nom d'écrivaine, devant Mr le Maire et ses conseillers, Mme la députée Delphine Batho, Mr Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres, Mr Devineau, président de l'Intercommunalité du mellois, Mr le directeur des écoles, les enseignants, les parents d'élèves, les melleranais et les descendantes, Florence Gaud, Lola l'arrière petite fille, Catherine Moinot, ' de Claire Ste Soline.

Des élèves du RPI ont lu le conte pour enfants de Claire Ste Soline et des textes en rapport à son univers, suivis par les discours des élus. Puis le pot de l'amitié fut servi sur l'ancienne propriété des grands-parents de notre écrivaine.

Après la cérémonie les associations de Melleran ont déroulé tout au long de la journée divers événements : Les Amis du Patrimoine ont organisé un casse-croûte puis une balade narrative sous la direction de Jean-Claude Pommier et son accordéon, puis l'exposition sur l'oeuvre de Claire Ste Soline, puis le Foyer Rural et la troupe de théâtre, toujours accompagnée par J.C. Pommier, nous ont lu des textes empruntés de ses romans. La municipalité après cette lecture a diffusé un entretien de Claire Ste-Soline avec Pierre Desgraupes dans l'émission « Lecture pour tous »....

Puis la soirée s'est terminée par un repas fort sympathique organisé par le Chat qui Pêche..... Cette agréable journée au rythme lent a laissé auprès des participants de très bons souvenirs, soleil, rencontres, échanges, le plaisir du moment.

La municipalité



Ce papillon-là, quel petit diable c'était ! Il habitait avec sa famille un clos abrité du vent et tout planté de choux. Il y en avait de toutes sortes : des verts, des rouges, des frisés et d'autres avec de larges feuilles sur lesquelles la pluie roulait sans les mouiller. Malgré ça, le petit papillon en eut bientôt assez de tous ces choux. Il demanda :

Quand irons-nous nous promener ailleurs ? On dit qu'il y a de belles choses à voir dans les autres clos.

De belles choses, de belles choses ! Grommelèrent les vieux papillons. Rien ne vaut les choux.

Cependant, à légers coups d'ailes, voilà notre petit diable qui s'élève jusqu'en haut du mur.

Mes amis, appela-t-il. Venez vite voir ! Vous n'imaginez pas comme c'est beau. Il y a un immense champ bleu et dessus se promènent des papillons bruns et des papillons blancs. Allons les rejoindre !

Ce qu'il prenait pour un grand champ bleu, c'était la mer, et les papillons, c'étaient les voiles des bateaux.

Les autres papillons se mirent en colère en entendant ces paroles. Jamais ils n'avaient survolé la mer et leurs ancêtres les avaient prévenus qu'il existait de l'autre côté un champ plein de dangers. Il répétèrent ce qu'on leur avait dit.

Cà roule et ça mouille trop ,

Ce ne vaut pas les choux du clos.

Ils finissent par me faire mal au cœur, gardez-les, vos sales choux ! Cria l'enragé petit papillon. De l'espace ! De l'air !

Il passa par-dessus la muraille et flâna longtemps sur la plage, se posant sur les coquillages, tâtant avec ses petites pattes des plantes inconnues, glissantes et douces, déroulant sa trompe dans les fleurs des grands chardons bleus et des lis de sable. Enfin, il s'élança sur la mer. Le vent soufflait très gentiment et le petit papillon volait dans le bleu : du bleu en haut, en bas, du bleu partout, rien que de bleu..

Après un moment, il fut fatigué et voulut se poser sur le champ bleu. Hélas ! Ses belles petites ailes se collèrent sur l'eau salée. Il eut beau tirer, pousser, se secouer, il ne pouvait se déprendre. Que voulez-vous que fasse un malheureux petit papillon de choux sur la mer ? Une vague vint et il comprit qu'elle allait l'engloutir. Cependant il dit crânement :

Cà roule et ça mouille trop,

Mais ça vaut mieux que les choux du clos.

Extrait du « Dimanche des Rameaux » Grasset 1952